



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, mardi 19 juillet 2016

Éclipse annulaire de soleil du 1er septembre 2016 Recommandations pour une observation sans danger

Le jeudi 1er septembre 2016, une éclipse annulaire du soleil sera visible 10h40 à 14h20. Le maximum d'obscurité du soleil aura lieu à 12h32. L'observation du phénomène sera dépendante des conditions météorologiques. L'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI) recommande les bonnes pratiques de prévention des accidents oculaires.

■ Quels sont les risques oculaires ?

L'observation sans précaution d'une éclipse de soleil est susceptible d'entraîner des lésions ophtalmologiques graves et irréversibles. Les risques oculaires auxquels expose une observation directe du soleil, sont de deux natures :

- lésions cornéennes à type de kératite, liées essentiellement aux ultraviolets, douloureuses mais réversibles en quelques jours ;
- lésions rétiniennes à type de brûlures rétiniennes liées à l'effet thermique du rayonnement solaire et à un effet photochimique sur les cellules rétiniennes particulièrement fragiles. Ces lésions peuvent altérer définitivement la vue.

■ Munissez-vous de lunettes spéciales

Pour observer cet événement dans de bonnes conditions de sécurité, il est indispensable de se munir de lunettes spéciales de protection complètement opaques à la lumière normale. Vous pourrez vous les procurer auprès de certains opticiens de l'île.

Afin d'être certain que les lunettes sont bien conformes, il convient d'être vigilant et de vérifier qu'elles portent le **marquage « CE »**. Elles doivent par ailleurs être **accompagnées d'une notice d'information** rédigée en langue française, précise et compréhensible, comprenant notamment le nom et l'adresse du fabricant ou de son représentant dans l'Union Européenne ainsi que les avertissements d'utilisation et toute autre préconisation utile.

En prévision de cet événement, le Pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) et les services de la direction régionale des douanes et droits indirects de Mayotte coordonnent leurs actions

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de Mayotte

@Prefet976

de contrôle afin de s'assurer que les lunettes à éclipse mises à disposition du public de manière gratuite ou payante soient conformes à la réglementation en vigueur.

Il est également conseillé de limiter à quelques minutes les observations du soleil et d'effectuer un temps de pause entre deux observations afin de reposer les yeux.

Attention

Il est recommandé aux personnes ne disposant pas d'équipement de protection adapté de ne pas observer l'éclipse.

En aucun cas le soleil ne doit être observé avec des instruments d'optiques (jumelles, appareil photographique...) ni avec des moyens de protection de fortune, comme des verres fumés, les films radiologiques ou de simples lunettes de soleil dont la faculté de protection est très insuffisante.

Les parents et l'entourage des enfants doivent veiller tout particulièrement à les prévenir et les protéger.

■ **Précautions élémentaires de sécurité routière**

Ce phénomène va entraîner un flux important de véhicules dans des conditions de luminosité dégradée. La sécurité routière préconise aux automobilistes de :

- respecter les distances de sécurité
- ne pas stationner dans des endroits dangereux, mais privilégier le stationnement sur les parkings
- ne pas oublier d'allumer vos feux de croisement pendant l'éclipse
- vous équiper du gilet fluo en cas d'arrêt en bord de route et d'équiper vos enfants
- ne pas traverser les chaussées en dehors des espaces prévus à cet effet.

■ **Précautions élémentaires de sécurité en mer**

L'éclipse est susceptible, en fonction des conditions météo-océaniques de favoriser les sorties en mer. Il est rappelé aux usagers de la mer que :

- les conditions météo-océaniques doivent être adaptées à l'observation du phénomène en toute sécurité. Il est déconseillé de sortir en mer en cas d'avis de forte houle et de vent fort.
- le chef de bord est responsable de la sécurité des personnes embarquées et, à ce titre, doit être un relais du message de recommandations pour une observation sans danger à l'égard de ces personnes.

Pour déclencher des secours en mer, appelez le CROSS, depuis le littoral en composant le numéro d'urgence 196, en mer par radio VHF canal 16.

>> Pour plus d'informations, le Vice-Rectorat de Mayotte a mis en place un site pédagogique à destination des enseignants :

www.eclipse-mayotte.com

Contacts Presse :

ARS OI

Cybèle FOOLCHAND - 0269 61 83 03 - 0639 66 15 59 - cybele.foolchand@ars.sante.fr

Préfecture de Mayotte

Marion CHATEAUNEUF – 0269 63 54 03 - 0639 69 00 31 - marion.chateauneuf@mayotte.pref.gouv.fr

Vice-Rectorat de Mayotte

Charlotte MONJOU – 0269 61 89 75 – 0639 69 59 47 – charlotte.monjou@ac-mayotte.fr

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de Mayotte

@Prefet976